



## *Le mot du Maire :*

A l'aube de 2022, année d'élections présidentielles et législatives, c'est le moment de faire un retour en arrière sur 2021.

Cette année qui se termine sera une nouvelle fois marquée par les conséquences liées à la COVID. Heureusement, grâce au civisme du plus grand nombre, les plus fragiles n'ont pas eu à souffrir de ce virus. Dans nos écoles, il y a eu très peu de fermetures de classes.

L'année 2021 a vu aussi l'accentuation des mesures de prévention de la sécurité routière, la réfection de la place Saint Martin avec la création d'un ralentisseur, la réfection de la rue des Saules et la mise en voie sans issue de celle-ci, la création de deux plateaux surélevés vers la Belgique, la pose de panneaux annonçant la proximité de l'école primaire, la création d'une zone limitée à 30 km/h sur une partie des rues Jeanne d'Arc, du Château et Grand Rue.

Malheureusement, nous devons encore en 2021 constater, comme un grand nombre de communes françaises, un nombre croissant d'incivilités, de dépôts sauvages, de stationnements abusifs ou interdits, de tapages nocturnes, de dégradations de biens publics, de rodéos, etc... Soyez-en certains, nous faisons en sorte de ne rien laisser impuni. Pour nous aider dans notre tâche, nous étudions depuis quelques mois le redéploiement des caméras existantes.

Parmi les nouveautés 2021, le parcours de santé, installé dans le Parc Monique et Bernard LABBE, rencontre déjà un joli succès. Sont en cours de réalisation, un aménagement paysagé du carrefour au Plaissard, ainsi qu'un kiosque installé à proximité des jeux de la salle des sports.

En 2022, nous poursuivrons la modernisation de l'éclairage public et de l'éclairage des bâtiments communaux avec, comme principal objectif, les économies d'énergie.

Des travaux de voirie seront effectués, parmi lesquels le parking du Plaissard initialement prévu en 2021. Ils n'ont pu être réalisés en raison de travaux tardifs de raccordement gaz des maisons d'habitations au quartier Plaissard.

Je poursuivrai, comme depuis le début de mon mandat, à réformer la communication et l'information envers vous tous. J'avais prévu de rencontrer, avec l'équipe municipale, tous les GORCEENS avant la fin de l'année pour un échange convivial. Malheureusement, les conditions sanitaires nous obligeant à la plus grande prudence, il est fort probable que cette rencontre n'ait pas lieu. Néanmoins, je mets un point d'honneur à me rendre très accessible et sans rendez-vous pour toutes et tous.

Je vous souhaite une belle année 2022, que celle-ci soit synonyme de fin de la pandémie et qu'elle vous apporte bonheur, santé et prospérité.

Le Maire  
Bernard FONTAINE

  
**2022**  
**Meilleurs Voeux**

## L'association des commerçants

C'était une volonté de notre maire et de ses colistiers ; l'objectif de cette association est d'animer notre commune, et de participer aux différentes animations proposées par les autres associations Gorcéennes.

Dénomination : Association des commerçants et artisans de Gorcy et alentours.

### Statuts :

Président : Charles-Henri BERNARD, Château du Parivaux

Vice-président : Valérie BERTRAND, Boulangerie Ernest

Secrétaire : Gwenaëlle BOSSI, Cabinet de Sophrologie

Secrétaire adjoint : Anthony COLODIE, Techno Elec

Trésorier : Bertrand MOTSCH, Safti Immobilier

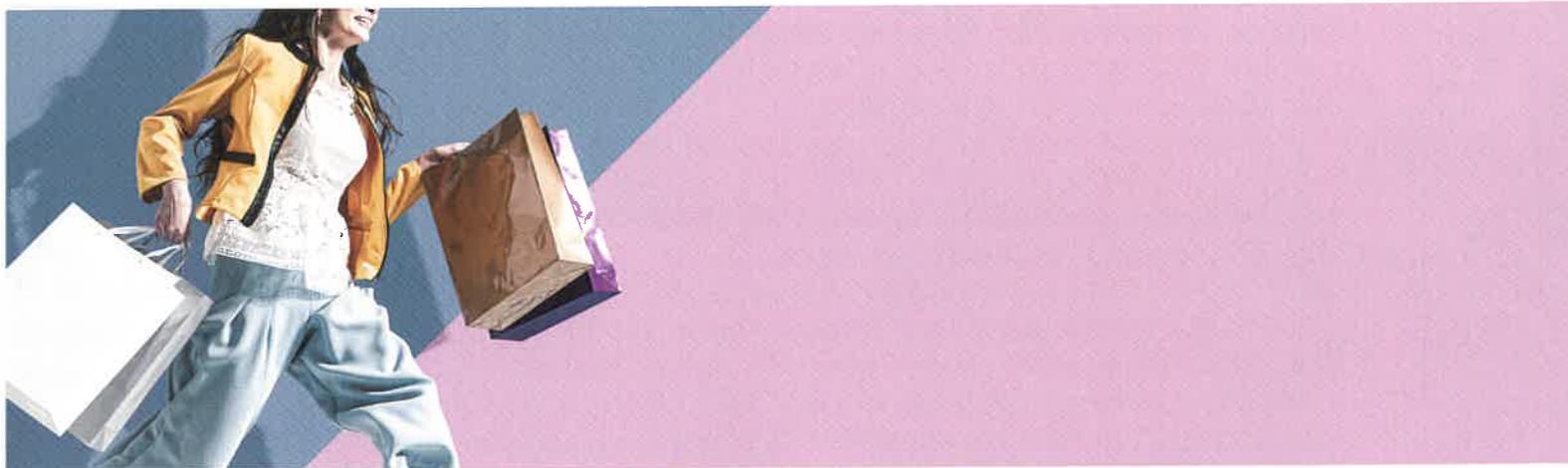
Trésorier adjoint : Noémie RAYNAL, Château du Parivaux

## Nouveaux commerçants

Orthophoniste : Mme CATHELAIN Marie - 15, Grand Rue

Garage auto : MERET Auto - 54, rue des Grosses Terres

Nous leur souhaitons une pleine réussite dans leur entreprise.



## Les foulées Gorcéennes

2021 aura été également synonyme du retour des Foulées GORCEENNES. Malgré toutes les difficultés, les contraintes sanitaires et les doutes, cet événement a pu se tenir.

Cette réussite est due à la mobilisation d'une trentaine de bénévoles, de plus de 120 coureurs, 20 marcheurs et 15 enfants participants, venus de tout horizon. Bravo et merci à eux !

Nous allons dans les prochaines semaines œuvrer pour la saison 2022 qui se déroulera

**le 13 Novembre 2022.**

## Animations cummunes

**FORMATION BAFA**

**STAGE APPROFONDISSEMENT** DU 14 FÉVRIER  
AU 19 FÉVRIER 2022



Inscription :  
**Pascal PARROTTA**  
Animateur Fédéral - Secteur Nord  
Foyer Robert Bouillon - 47 Avenue de la  
Libération  
54190 VILLERUPT-CANTEBONNE  
Tel : 03 82 89 43 85 - 06 03 76 26 06  
www.mil@bafa.fr

Tarif : 300€ Démopension  
Lieu du stage :  
Foyer Jeanne d'Arc  
Rue Jeanne d'Arc  
54730 GORCY  
Activités péri-éducatives,

FAIRE VIVRE  
MÉTIER

SRAMB EST  
la ligue de l'enseignement

Pour être candidat au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), il suffit d'être âgé de 17 ans au premier jour du stage.

Une formation BAFA Base aura lieu à GORCY

Du samedi 9 avril au samedi 16 avril 2022

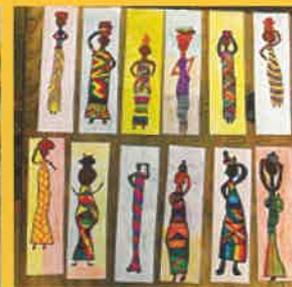
la ligue de l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

## Mercredis Loisirs

Le thème de l'année sera : « **Voyage autour du monde** » avec des activités diverses et adaptées aux âges des enfants.

Voici le bulletin d'inscription, merci de me le retourner dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail à [jeunesse@gorcy.fr](mailto:jeunesse@gorcy.fr)



## Centres Loisirs

Les prochains centres de loisirs :

Février 2022 : Lundi 7 février au vendredi 18 février

Avril : Lundi 11 avril au vendredi 22 avril

Été : Lundi 11 juillet au vendredi 19 août 2022



## Projet ou chantier jeunes

Le projet de l'an dernier a eu pour but de fabriquer une cabane qui sera installée dans le parc LABBE, ainsi que 2 fresques pour le club de pétanque de la commune ; en contrepartie, avec le soutien de la Mairie et l'aide d'un financement CAF, les jeunes ont pu participer à un séjour au Lac du Der (51)



Nous recherchons des bénévoles pour faire la lecture aux enfants dans le cadre du périscolaire, des mercredis et des centres de loisirs. Lecture occasionnelle, livre en fonction de la thématique

**N'hésitez pas à nous contactez si cela vous intéresse !!**

Si vos enfants ont des idées ou des envies, nous sommes à leur écoute  
Renseignements auprès de Nelly et ou Céline : [jeunesse@gorcy.fr](mailto:jeunesse@gorcy.fr)  
Ou téléphone : 06 32 08 65 79

Page Facebook : <https://www.facebook.com/jeunesse.degorcy.1>



# BUDGET PARTICIPATIF 2022

## REGLEMENT INTERIEUR

### ARTICLE 1 : LE PRINCIPE

#### Définition ?

C'est une démarche initiée par la Commune de GORCY.

Elle permet aux habitants de s'impliquer dans les choix budgétaires de la collectivité en proposant des projets d'intérêt à visée collective et en votant pour ceux qui seront réalisés.

Pour qui ?

Toutes les personnes de plus de 12 ans et de toutes nationalités, les associations et les collectifs peuvent proposer un projet et participer au vote.

Où ?

Les projets du budget participatif sont réalisés sur le territoire de la commune de Gorcy.

Quelle enveloppe budgétaire ?

La commune délègue aux citoyens la somme maximum de 30.000 euros issus de son budget d'investissement.

### ARTICLE 2 : RECEVABILITE D'UNE IDEE

Dans un premier temps, au moment du dépôt, la recevabilité des idées est effectuée au regard des critères suivants :

Un projet peut concerner un bâtiment, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble du territoire de la commune de Gorcy.

Un projet peut concerner tous les domaines (écoles, sports, espaces publics, culture, solidarité...).

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- \* qu'il relève des compétences de la Ville de Gorcy
- \* qu'il soit localisé sur le territoire communal de Gorcy
- \* qu'il soit d'intérêt général et à visée collective
- \* qu'il relève de dépenses d'investissement
- \* qu'il ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire
- \* qu'il ne soit pas relatif à l'entretien normal et régulier de l'espace public
- \* qu'il ne concerne pas des prestations d'études
- \* qu'il ne comporte aucune rémunération financière individuelle liée au projet pour le porteur
- \* qu'il ne nécessite pas d'acquisition de terrain ou de local. Les projets doivent s'inscrire dans le patrimoine municipal disponible ou dans des locaux dont la commune assure la gestion sans en être propriétaire. \*
- \* qu'il ne concerne pas un ouvrage d'art (construction de grande taille destinée à établir une voie de communication ou d'une protection contre les catastrophes naturelles.

Les critères suivants seront analysés :

- \* le projet lui-même ne devra pas être en cours d'exécution ou, si la commune n'a pas un projet programmé sur le site d'implantation ciblé,
- \* le projet ne doit pas générer de frais de fonctionnement nouveaux supérieurs à 5% par an du montant d'investissement nécessaire à sa réalisation (prestation et temps de travail des agents spécifiques à la gestion du projet),
- \* le ou les projet(s) doivent respecter l'enveloppe maximale de 30 000 euros.

N.B : Le budget d'investissement correspond à toutes les dépenses de construction, de rénovation de bâtiments ou de l'espace public, d'achat de biens amortissables.

Le budget de fonctionnement quant à lui englobe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la commune (rémunération du personnel, achat des services, subventions aux associations, etc...).

### ARTICLE 3 : PRISE EN COMPTE DES PROJETS RETENUS DANS LE BUDGET

Le Maire de Gorcy s'engage à intégrer les projets retenus dans le budget investissement qui est proposé au vote de l'assemblée délibérante (conseil municipal), dans une enveloppe maximum de 30 000 euros.

## Dernières réalisations

### Parcours de santé



### Kiosque et nouveau jeu enfant



## Un serment d'amitié entre Gorcy et Bigny Vallenay

Un serment d'amitié entre Gorcy et Bigny Vallenay.

Fortes d'un passé métallurgique commun et d'une amitié entamée en mai 1940, pendant la Seconde Guerre mondiale, lorsque les Gorcéens sont allés trouver refuge, derrière la ligne de démarcation, auprès des Vallé-naisiens, avec lesquels ils exploitaient, ensemble, depuis 1938 l'usine Gorcy, située à Bigny Vallenay, les deux communes ont souhaité jeter les bases d'un programme d'échanges amicaux et culturels. Un serment

d'amitié a ainsi été signé par les maires de deux communes le 26 septembre à Bigny Vallenay et le 9 octobre à Gorcy.

À cette occasion, Gorcy et Bigny Vallenay ont établi un programme pour les quatre prochaines années, impliquant à la fois les séniors, les associations, les clubs sportifs et les enfants des écoles primaires des deux villages.

À l'origine de ce rapprochement, Jean-Paul RIZZOLO, adjoint au Maire, dont la famille a été fortement impliquée après la Seconde Guerre Mondiale dans l'entreprise Gorcy à Bigny Vallenay, a permis, avec l'aide de Mireille Charby, adjointe au Maire de Bigny Vallenay, de monter une exposition sur le passé métallurgique de l'entreprise Gorcy à Bigny Vallenay, grâce à des travaux de recherche photographique et historique.

Les Maires des deux communes, Marina Dupuy et Bernard Fontaine espèrent voir se développer des échanges dans tous les domaines, même si près de 600 kilomètres les séparent.



Serment d'amitié signé à Gorcy le 9 octobre 2021



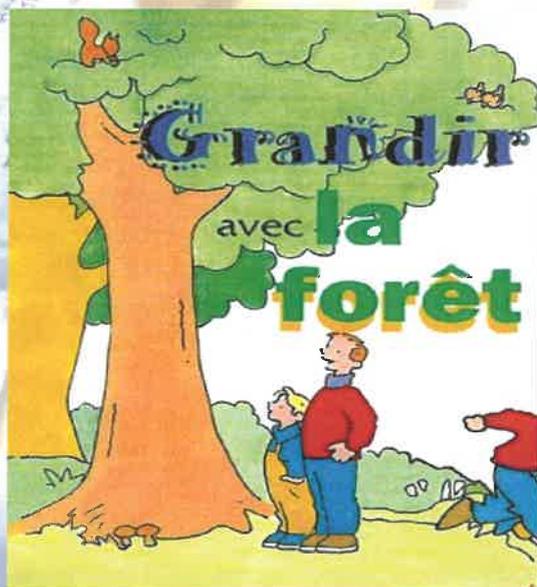
Serment d'amitié signé à Bigny Vallenay le 26 septembre 2021



Un Émaux de Longwy en cadeau aux Maires



Exposition photos à Bigny Vallenay le 26 septembre 2021



### **La forêt ne pousse pas toute seule, elle a besoin qu'on s'occupe d'elle.**

Ce sont les forestiers qui travaillent à son renouvellement et à son entretien pour que l'on puisse disposer d'une forêt belle, agréable à la promenade et qui produise du bois pour les meubles et les constructions. La forêt protège contre les inondations, les glissements de terrain, les avalanches, c'est pourquoi il faut en prendre soin.

### **La forêt évolue.**

Elle change avec les saisons, et comme tous les organismes vivants qui constituent l'écosystème forestier (arbres, plantes, animaux) elle naît, grandit, puis meurt. C'est pourquoi il faut la renouveler. Ainsi sera conservée toute la richesse biologique de la forêt, dans son intérêt et celui des générations futures.

### **Couper des arbres ne détruit pas la forêt.**

La forêt française représente un énorme stock de bois sur pied. Chaque année, les arbres grandissent et leur volume de bois augmente. En France, la récolte de bois est inférieure à ce que la forêt produit. Par exemple, pour la fabrication du papier, seuls les petits bois gênant le bon développement de la forêt sont coupés.

### **En France la forêt augmente.**

Oui, la forêt a doublé en 150 ans, malgré les coupes, les tempêtes et les feux de l'été. Elle occupe 1/4 de notre pays, c'est-à-dire un peu plus de 14 millions d'hectares (1 hectare c'est à peu près la surface d'un terrain de football). Chaque année, 80 millions d'arbres sont plantés en France, soit 2,5 arbres par seconde.

### **Il y a de plus en plus de grands animaux dans les forêts.**

Les comptages montrent que les cerfs, les chevreuils et les sangliers sont de plus en plus nombreux. On les voit rarement car, le jour, ils sont très discrets, mais ils sont bien là et même, dans certaines forêts, les cervidés sont tellement nombreux qu'ils détruisent les jeunes arbres.

### **Nous avons besoin du bois.**

Le bois est le seul matériau naturel renouvelable. Son utilisation consomme peu d'énergie, beaucoup moins que le béton, l'acier ou le plastique. Il est facilement recyclable. Les forêts aident à diminuer la pollution due au gaz carbonique en stockant dans le bois une partie du carbone. La forêt est un ensemble d'écosystèmes variés composés de multiples éléments qui évoluent continuellement de la naissance à la mort. La vie de la forêt repose sur l'équilibre entre ces éléments dont les principaux sont : le sol, le climat, la flore, la faune et bien sûr, l'homme. La forêt protège, accueille, produit. Le rôle de l'homme est de maintenir l'équilibre entre les lois de la nature et ses propres besoins.

## Tennis Club de Gorcy saison 2021-2022

La rentrée du club a eu lieu le mercredi 15 septembre. Les élèves ont donc pu reprendre le chemin de l'école de tennis. Les cours sont dispensés chaque mercredi par Noah, notre nouveau professeur diplômé, dans la salle des sports le mercredi matin et après-midi (en fonction des groupes d'âges). Ces cours affichent un beau taux de fréquentation mais des places sont néanmoins encore disponibles. Nous espérons que les cours pourront se dérouler cette saison sans interruption.

Pour rappel : l'utilisation des courts de tennis intérieur et extérieur (court en terre battue dans le parc Monique et Bernard Labbé et court extérieur près de la salle de sports) est soumise à une cotisation annuelle (incluant la licence auprès de la Fédération Française de Tennis).

## Association mieux vivre

L'association Mieux Vivre anime le village et met en valeur son patrimoine naturel !

### Circuit pédestre entre monts et marais

Mieux Vivre a réalisé (édition d'un dépliant et balisage) un circuit pédestre au départ de la place de l'église :

Il débute en suivant le sentier GR 570, au point de départ de la voie cyclo-pédestre, près du lavoir. Après la traversée de Gorcy, il pénètre dans le site naturel de la Cussignière (parcours de découverte créé par Mieux Vivre). Il quitte le GR pour traverser le marais par un caillebotis et rejoint Baranzay au niveau de la voie ferrée. Par la rue de France, le circuit monte ensuite en forte pente vers la forêt et, après avoir traversé d'anciennes minières, atteint la Croix de l'homme, point culminant, à travers de magnifiques hêtraies. Vient ensuite la descente vers le site de Vaux, en lisière de forêt (points de vue), avant la descente finale vers Gorcy. (environ 12 km, soit 3 à 4 heures sur voies goudronnées et sentiers).

Deux variantes (bleue, de 8 km et jaune, de 8,3 km) permettent de raccourcir la distance.

Il suffit de se laisser guider par les grenouilles de couleur, sur les arbres et les poteaux !

**Dépliants disponibles en mairie de Gorcy.**



## Grand marché bio de Gorcy, les 16 et 17 octobre

Cette année, la foire bio s'est métamorphosée en Grand marché bio afin que le public et les exposants ne soient pas soumis au pass sanitaire. L'entrée était gratuite, sur la place de l'église sécurisée par la municipalité.

C'était un pari risqué pour l'organisateur, l'Association Mieux Vivre, mais ce fut une réussite : présence de 46 exposants venus de divers horizons, petits producteurs, artisans et associations, tous enthousiastes et heureux de se retrouver à Gorcy après une période difficile. Même s'il a fallu renoncer aux animations et conférences, l'atmosphère conviviale a été de mise sous un ciel favorable. Le public, venu nombreux, a pu échanger avec les exposants et faire ses emplettes.

**Visitez les sites de l'association [www.foirebiogorcy.eu](http://www.foirebiogorcy.eu) et [www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org). De nouvelles activités sont en préparation. Nous vous en informerons en temps utile.**



## Visite guidée du Marais de la Cussignière

Le 10 octobre, dans le cadre des journées consacrées à la biodiversité et à la transition écologique par Le GRAND LONGWY, Biserka Rousseau, membre de Mieux Vivre, a guidé un groupe de 52 personnes, à la découverte du site naturel de la Cussignière. La visite avait pour fonction de valoriser le sentier de découverte conçu par les bénévoles (plaquettes sur les essences d'arbres et panneaux concernant l'évolution du marais et la faune spécifique des zones humides). Puis Roger Simar, membre également de l'association, a évoqué l'historique de la lutte contre la pollution d'Affinage de Lorraine, puis de SKTB

## Elections

**Élections présidentielles** : 10 et 24 avril 2022

**Élections législatives** : 12 et 19 juin 2022.

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE EN VUE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES DE 2022 ?

**Plusieurs solutions existent :**

- en ligne, grâce au télé service disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669\*02 de demande d'inscription.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle, et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

## Fête du sapin

Le Comité des Fêtes a organisé, comme chaque année, la Fête du Sapin.

Cette année, cette manifestation a eu lieu le samedi 18 décembre 2021. Contraint de ne pouvoir se rassembler à la salle des fêtes, compte tenu de la crise sanitaire, Père Noël est allé à la rencontre des enfants dans les rues de Gorcy. La journée s'est terminée par le tir d'un feu d'artifice pour la joie des petits et grands. Merci à tous de votre accueil aux bénévoles.



## Mot de l'opposition

Texte non parvenu

## Recette de sablés de Noël

Depuis des siècles, dès la fin novembre et durant toute la période de l'Avent, il est de coutume en Alsace de préparer tout un assortiment de biscuits de Noël aux formes et aux parfums différents. Anisbredele, Spritzbredele, Schwowebredele et Butterbredele font partie des plus connus et des plus appréciés. Pour vous lancer dans l'aventure, commencez par l'un des plus traditionnels, le Bredele de Noël !

### Pour 10 personnes, il vous faudra :

- 250 g de farine
- 125 g de beurre mou
- 125 g de sucre
- 75 g de poudre d'amande
- 1 œuf
- 1 pincée de levure chimique



Mélangez tous les ingrédients et pétrissez bien la pâte. Enveloppez-la dans un film plastique et laissez-la reposer au moins toute une nuit au réfrigérateur. Le lendemain, retravaillez un peu la pâte pour la rendre plus souple et étalez-la finement sur 5 mm d'épaisseur environ. Découpez-la à l'emporte-pièce et laissez cuire 15 minutes à 160 degrés. Pour varier les plaisirs, vous pouvez aromatiser votre pâte avec des zestes de citron, des épices, de la vanille ou de la poudre de cacao.

### CHARADE :

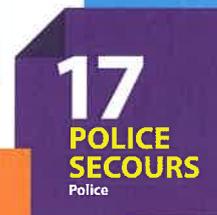
Mon premier porte une couronne  
Mon deuxième sert à tenir les voiles d'un bateau  
Mon troisième est la fin du mot « image »  
Mon tout s'est mis en route le 25 décembre pour apporter des cadeaux à l'enfant Jésus  
Réponse : ?  
Rois-Mage(Roi -mat- ge)

  
**2022**  
**Meilleurs Voeux**  
ET BONNE ANNÉE



## RAPPEL NUMÉROS D'URGENCE :

Secours d'urgence européen : 112  
Médecin de garde : 08.20.33.20.20  
Pharmacie de garde : 32 37  
SAMU : 15  
Pompiers : 18  
Police – Gendarmerie : 17  
Centre antipoison : 03.83.32.36.36  
Urgence Sécurité gaz : 0800.47.33.33.  
Perte de chéquier : 08.36.68.32.08  
Perte de carte bancaire (24h/24) : 08.36.69.08.80



### Nouvelles adresses mail de la Mairie de Gorcy

Pour tout ce qui concerne l'état civil : [etat.civil@gorcy.fr](mailto:etat.civil@gorcy.fr)  
Pour contacter Véronique TROIAN : [dgs@gorcy.fr](mailto:dgs@gorcy.fr)  
[Corinne.doruch@wanadoo.fr](mailto:Corinne.doruch@wanadoo.fr) devient [accueil@gorcy.fr](mailto:accueil@gorcy.fr)  
[bibliotheque.gorcy@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.gorcy@wanadoo.fr) devient [bibliotheque@gorcy.fr](mailto:bibliotheque@gorcy.fr)  
[marie-christine.pesce@wanadoo.fr](mailto:marie-christine.pesce@wanadoo.fr) devient [compta@gorcy.fr](mailto:compta@gorcy.fr)  
[jeunesse.gorcy@orange.fr](mailto:jeunesse.gorcy@orange.fr) devient [jeunesse@gorcy.fr](mailto:jeunesse@gorcy.fr)  
[mairie.gorcy@wanadoo.fr](mailto:mairie.gorcy@wanadoo.fr) devient [mairie@gorcy.fr](mailto:mairie@gorcy.fr)  
[nathalie.sangoi@orange.fr](mailto:nathalie.sangoi@orange.fr) devient [police@gorcy.fr](mailto:police@gorcy.fr)  
[salle.socio.culturelle@gmail.com](mailto:salle.socio.culturelle@gmail.com) devient [sallesocioculturelle@gorcy.fr](mailto:sallesocioculturelle@gorcy.fr)  
[servicestechmiquesgorcy@orange.fr](mailto:servicestechmiquesgorcy@orange.fr) devient [servicestechmiques@gorcy.fr](mailto:servicestechmiques@gorcy.fr)  
[voirie.gorcy@orange.fr](mailto:voirie.gorcy@orange.fr) devient [lavoirie@gorcy.fr](mailto:lavoirie@gorcy.fr)

### Tri sélectif : Vendredi matin

### Ramassage des déchets / Ordures ménagères : Lundi matin

Les sacs de tri sont disponibles en mairie. N'oubliez pas de sortir vos sacs la veille !

En cas de jour férié, la collecte est décalée d'un jour.

**Objets encombrants : Plus de ramassage mensuel. Veuillez appeler le 0.800.00.39.41**

## Information pratiques

### Mairie de Gorcy :

[www.mairie-gorcy.fr](http://www.mairie-gorcy.fr)  
[mairie.gorcy@wanadoo.fr](mailto:mairie.gorcy@wanadoo.fr)  
Téléphone : 03.82.26.80.11  
Horaires d'ouverture :  
Lundi – mardi : 9h – 12h  
Jeudi - vendredi : 14h – 16h30  
Samedi : 9h - 12h  
Fermée le mercredi et le dimanche  
Site internet de la commune de Gorcy :  
<https://www.gorcy.fr>

### Horaires déchetterie

Du lundi au samedi de 10h à 19h  
Dimanche de 10h à 13h  
Fermée les jours fériés  
Accès par carte personnelle à retirer à la  
Communauté d'Agglomération de Longwy à  
Réhon

### Assistante sociale

(roulement de 6 assistants sociaux)  
Permanence : jours non définis

### Bibliothèque municipale :

Lundi, Mardi et vendredi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 16h à 19h

Samedi de 9h à 12h

